



Communiqué de la CGT

Un rassemblement est organisé à l'initiative des syndicats d'Air France jeudi 22 octobre place Edouard Herriot à Paris (Assemblée Nationale).

La CGT appelle ses organisations à apporter leur soutien à ce rassemblement. D'ores et déjà des délégations de syndicats ont annoncé leur présence à Paris, des rassemblements sont aussi organisés en Province, notamment à Marseille, Bordeaux, Toulouse, Chartres ...

A l'instar de ce que réclame l'intersyndicale Air France, il est indispensable que soit levées les poursuites envers les 6 salariés interpellés à leur domicile, déférés au parquet et soupçonnés de violence en réunion.

La direction doit aussi renoncer aux poursuites disciplinaires qu'elle envisage envers de nombreux autres salariés.

C'est une condition pour une véritable reprise du dialogue social.

Il faut également que soient entendues les alternatives portées par les organisations syndicales, aux licenciements envisagés par la direction d'Air France. Une table ronde impliquant l'Etat actionnaire doit y contribuer et permettre d'envisager une stratégie de développement de l'entreprise, de maintien de l'emploi et des capacités d'investissements.

Dans ce cadre, la CGT décide de participer à la solidarité financière mise en place pour les salariés victimes de mises à pieds sans salaires, et/ou pour couvrir les frais occasionnés par les procédures judiciaires.

Montreuil le 19 octobre 2015.